



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 30 Janvier 2019 à 20 heures

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Caroline GRAIRE – Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC'H – Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER

Absents - Excusés : Robert ARMENIER – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX – Thierry MORGANT – François RAYBAUD

Ont donné pouvoir : François RAYBAUD à Céline FRAYARD,  
Sophie DUCOUX à Jean-Claude PANNEBIAU

Convocation du 24 janvier 2019

Madame Céline FRAYARD déclare à 20 heures 03, avec 9 conseillers présents à l'ouverture de la séance le quorum atteint – le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire : Caroline GRAIRE

Madame le Maire interroge les Membres du Conseil sur d'éventuelles questions ou remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2018 – sans remarque de la part des conseillers ;

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

-1- .Subvention voyage scolaire de Cadours

Arrivée de Vanessa ARNASSAN à 20h05

Madame le Maire indique à l'assemblée avoir reçu une demande d'aide financière du Collège Joseph Rey de Cadours pour l'organisation de voyages pédagogiques pour les 6 classes de 5<sup>ème</sup>.

Trois séjours sont proposés : deux classes se rendront dans le Val de Loire, pour un coût total par élève de 190 €, deux iront au Puy du Fou pour 260 € et deux autres feront un stage sportif dans les Pyrénées pour 160 €.

Elle rappelle au Conseil que les années précédentes était allouée une somme de 50 € par élève domicilié sur la commune.

Sachant que 12 élèves de Thil sont concernés, elle propose d'attribuer une subvention de 600 €.

VOTE POUR à l'Unanimité

## -2- Cadeau pour départ en retraite d'un agent

Madame le Maire indique qu'il y a eu un départ en retraite d'un agent en 2018. Un cadeau lui a été offert lors de la cérémonie des vœux. Elle demande au conseil de valider la participation de la commune pour un montant de 500 € afin de la remercier pour son investissement au sein de la commune.

Jean-Claude PANNEBIAU fait observer qu'habituellement le conseil municipal organisait une collecte pour offrir un cadeau.

Madame le Maire précise que cela a été fait par les élus et les agents qui ont souhaité participer. Jean-Claude PANNEBIAU manifeste son étonnement qu'il s'agisse d'une somme prélevée sur le budget communal.

Madame le Maire indique que cela est possible s'agissant d'un agent qui a travaillé pour la commune et que les textes prévoient de prendre des délibérations dans ce sens.

Vanessa ARNASSAN précise avoir assisté à des départs en retraite organisés par les anciennes municipalités avec des cadeaux remis à des agents financés semblait-il par le budget communal au vu de la présentation qui en était faite.

Bruno Pasquier précise qu'il s'agit d'une somme assez modeste, et qu'il est bien que l'ensemble des Thilois remercient l'agent à travers le budget communal.

Madame le Maire soumet la proposition au vote

VOTE 10 voix POUR 2 abstentions

## -3- Autorisation d'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

Madame le Maire cède la parole à Cécile DARGASSIES qui rappelle les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant notamment à l'exécutif de la collectivité sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2018 au titre des dépenses d'équipement s'élevaient à 594 481 €, le quart de ces crédits représente donc : 148 620 €.

Madame le Maire propose d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits, à compter de ce jour, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2019, sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

- Opération 58 Bâtiment La poste	14 500.00 €
- Opération 31 Mairie	24 000.00 €
- Opération 20 Eglise	11 000.00 €
- Chapitre 21 article 2188	250.00 €
- Chapitre 21 article 2184	4 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 750.00 €</b>

VOTE 10 voix POUR 2 abstentions

#### -4- Acquisition d'un véhicule pour le service technique

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de remplacer le véhicule utilisé par les agents du service technique. En effet, le véhicule actuel n'a pas été accepté au contrôle technique et nécessite des réparations trop importantes et coûteuses pour le remettre en état. Elle indique avoir reçu plusieurs devis qui ont été étudiés par la Commission Achats-Travaux. Cette dernière a retenu la proposition d'un véhicule de marque DACIA modèle DOKKER pour un montant de 8 980 € HT, soit 10 776 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix effectué par la Commission Achats et de l'autoriser à l'aide financière maximum du Conseil Départemental.

Elle précise que la dépense est inscrite en restes à réaliser du budget primitif 2018 (en section d'investissement à l'article 21561 opération 23)

VOTE POUR à l'unanimité

#### - 5- Modernisation de l'éclairage public grand rue entre le tabac et l'entrée du village

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 26/12/2018 concernant la Modernisation de l'Eclairage Public Grand Rue entre le tabac et l'entrée du village, le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Dépose de 10 appareils d'éclairage public sur façades et sur PBA
- Construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 150 m de longueur
- Fourniture et pose de 6 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 5 m de hauteur en acier thermo laqué supportant un appareil d'éclairage public à LED 40 W.
- Les appareils d'éclairage public seront équipés de modules individuels de réduction de puissance permettant un abaissement de 50% de la puissance de 23h00 à 5h00.
- Fourniture et pose de 3 prises guirlandes

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	35 200 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>11 139 €</b>
Total	55 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Madame le Maire propose d'approuver l'Avant-Projet Sommaire et de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

VOTE POUR à l'unanimité

- 6 - Effacement des réseaux basse tension et éclairage public grand rue

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 21/12/2018 concernant l'effacement des réseaux basse tension et éclairage public Grand Rue, le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération :

1/ Basse Tension :

- Dépose de 300 m de réseau aérien basse tension, et des supports en béton armé existants.
- Réalisation de 300 m de réseau basse tension souterrain avec reprise des branchements existants.

2/Eclairage Public :

- Dépose de 7 appareils d'éclairage public sur PBA.
- Construction d'un réseau souterrain d'éclairage public de 300 m de longueur
- Fourniture et pose de 9 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 5 m de hauteur en acier thermo-laqué supportant un appareil d'éclairage public à LED 40 W.
- Fourniture et pose d'un appareil d'éclairage public à LED 40 W sur PBA à l'angle de la rue Fraiches.
- Les appareils d'éclairage public seront équipés de modules individuels de réduction de puissance permettant un abaissement de 50% de la puissance de 23h00 à 5h00.
- Fourniture et pose de 4 prises guirlandes.
- Dépose de la cellule photopile existante dans le coffret de commande du P1 Village.
- Fourniture et pose d'une horloge astronomique radio-pilotée.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	35 931 €
• Part SDEHG	144 320 €
• <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>45 249 €</b>
<b>Total</b>	<b>225 500 €</b>

Ces travaux seraient réalisés **concomita**ment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie **télécommunication** est de **63 250 €**. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Madame le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver l'Avant-Projet Sommaire.
- de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- de l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

Bruno PASQUIER demande si la fibre optique sera intégrée au projet.

Cécile DARGASSIES précise que le passage de la fibre optique sera prévu dans la tranchée.

VOTE POUR à l'unanimité

#### -7- Attributions de compensation 2019 de la Communauté de communes des Hauts Tolosans

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en séance du 20 décembre 2018, la Communauté de Communes des Hauts Tolosans a fixé le montant des attributions de compensations à compter de 2019.

En effet, suivant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 novembre 2010, la communauté de communes ex-CCSG (Communauté de Communes Save et Garonne) dans sa séance du 9 décembre 2010, avait acté le lissage sur 8 ans des emprunts historiques afférents au financement du pool routier sur la période 2011/2018. Ces emprunts avaient été souscrits par le Syndicat intercommunal à Vocation Multiple pour les communes qui souhaitaient financer ainsi leurs travaux de voirie antérieurement à 2003.

Il a été présenté à la CLECT, réunie le 15 novembre 2018, les attributions de compensation, déduction faite des montants relatifs à ces emprunts dont le remboursement est achevé.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'attribution de compensation annuelle qui se monte pour 2019 à 23 140.51 € pour la commune de Thil.

VOTE POUR à l'unanimité

#### -8- Maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la mairie

Madame le Maire donne la parole à Mme Cécile DARGASSIES, première adjointe, qui indique à l'assemblée que dans le cadre d'un partenariat entre la communauté de communes des Hauts Tolosans et EDF, des audits énergétiques des bâtiments communaux ont été réalisés par la société ARCALIA.

Il ressort de ces diagnostics que des travaux d'optimisation de performance énergétique pourraient être envisagés et être éligibles à des subventions de la part de la Région, de la prime énergie CEE, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Le montant cumulé des aides peut atteindre 65 %.

Il est proposé dans un premier temps de réaliser les travaux de rénovation énergétique de la mairie. Un budget estimatif a été établi par la société ARCALIA s'élevant à 58 260 € HT comprenant l'isolation des murs par l'intérieur et du plancher du bas, le remplacement des menuiseries, le remplacement des convecteurs par une pompe à chaleur AIR-AIR, la rénovation de l'éclairage par des lampes LED.

Des mesures seront faites en fin de chantier afin de valider les économies d'énergie réalisées. Ce contrôle permet l'obtention des subventions. La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 1 mois et demi à réaliser entre juin et juillet, notamment en raison de l'inoccupation de la salle des mariages par les associations durant cette période

Afin d'accompagner la commune dans ce projet, Madame le Maire propose de retenir la proposition de maîtrise d'œuvre présentée par la société ARCALIA dont les honoraires s'établissent à 11 % du montant estimé des travaux soit 6 663 € HT.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette proposition

VOTE POUR à l'unanimité

### **Informations et questions diverses :**

Des vols ont été commis fin janvier sur la commune notamment un avec violence et un à la Mairie. Cécile DARGASSIES souhaite sensibiliser les élus et habitants afin de renforcer la vigilance de chacun par l'intermédiaire de ses réseaux.

Madame le Maire donne la parole à Madame Sophie CARLI.

Elle indique qu'il n'y a aucun commerce, ni même de dépôt de pain sur la commune. Elle précise qu'il serait intéressant de réhabiliter le local de l'ancienne poste pour installation d'une épicerie ou un service municipal de proximité avec éventuellement de producteurs locaux et dépôt de pain. Elle invite les élus à réfléchir sur la mise en place d'un tel service ou d'aide à l'installation d'un commerçant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 21 heures 53.

Fait à Thil, le 7 février 2018

Céline FRAYARD

Maire de THIL

